

★ **En manif, en blocage ou en sauvage** ★
les conseils du chat noir



Si tu es témoin d'une interpellation ou un.e de tes potes s'est fait arrêté.e ou tu sors de garde à vue, tu as une convocation ou tu vas passer en procès

Appelle la Legal Team Paris Ile-de-France

07 52 95 71 11

STOPREPRESSION@RISEUP.NET CAISSE DE SOUTIEN : KUTT.IT/STOPREP

★ **En manif, en blocage ou en sauvage** ★
les conseils du chat noir



Si tu es témoin d'une interpellation ou un.e de tes potes s'est fait arrêté.e ou tu sors de garde à vue, tu as une convocation ou tu vas passer en procès

Appelle la Legal Team Paris Ile-de-France

07 52 95 71 11

STOPREPRESSION@RISEUP.NET CAISSE DE SOUTIEN : KUTT.IT/STOPREP

★ **PENDANT LE BLOCAGE** ★

- Ne reste pas seul.e, bouge tout le temps en groupe
- Fais attention aux flics, protège toi des gaz et des flashballs
- Ne filme pas** les potes qui font des actions, snapchat, insta... c'est cool mais ça permet aux flics et au proviseur d'avoir des preuves pour t'incriminer. Et ça c'est pas cool.

★ **EN CAS D'ARRESTATION** ★

On est mineur jusqu'au jour de ses 18 ans

- De 10 à 13, tu peux être "retenu.e" par la police pendant 12h max
- De 13 à 16, tu peux être mis.e en garde à vue (GAV) pendant 24h
- De 16 à 18, la gav peut durer 48h max, comme pour un.e majeur.
- Dès le début de ta GAV, les flics sont obligés de contacter tes parents et la présence d'un.e avocat.e est obligatoire. Les flics mentent en racontant que l'avocat.e n'est pas dispo ou que c'est la grève. **Réclame un avocat.e** c'est ton droit !
- Une visite médicale est **obligatoire** pour les 10-16 ans. Au delà de tes 16 ans pense à la demander, ça permet de voir quelqu'un d'autre que les keufs.
- Si t'es mineur.e, toutes les auditions doivent être filmées. **Ne déclare rien** aux flics, c'est ton droit, « Je n'ai rien à déclarer » Parler peut t'incriminer ou incriminer les potes. Et on balance jamais les potes ou qui que ce soit !
- De même rien ne t'oblige à signer les différents Procès Verbaux **Signer c'est reconnaître !**
- Refuse** de donner ton code de téléphone, ce qu'il y a dans ton tel est perso. Si tu es convoqué.e au commissariat n'apporte pas ton portable.
- Refuse** de donner tes empreintes et ton adn même si tu risques des poursuites, au moins tu ne seras pas fiché.e à vie
- Que tu sois mineur.e ou majeur.e, les flics vont te mettre la pression pour que tu parles, donne tes empreintes/adn, code de tel sous prétexte de te faire sortir plus vite. **Ne les crois pas !**

★ **PENDANT LE BLOCAGE** ★

- Ne reste pas seul.e, bouge tout le temps en groupe
- Fais attention aux flics, protège toi des gaz et des flashballs
- Ne filme pas** les potes qui font des actions, snapchat, insta... c'est cool mais ça permet aux flics et au proviseur d'avoir des preuves pour t'incriminer. Et ça c'est pas cool.

★ **EN CAS D'ARRESTATION** ★

On est mineur jusqu'au jour de ses 18 ans

- De 10 à 13, tu peux être "retenu.e" par la police pendant 12h max
- De 13 à 16, tu peux être mis.e en garde à vue (GAV) pendant 24h
- De 16 à 18, la gav peut durer 48h max, comme pour un.e majeur.
- Dès le début de ta GAV, les flics sont obligés de contacter tes parents et la présence d'un.e avocat.e est obligatoire. Les flics mentent en racontant que l'avocat.e n'est pas dispo ou que c'est la grève. **Réclame un avocat.e** c'est ton droit !
- Une visite médicale est **obligatoire** pour les 10-16 ans. Au delà de tes 16 ans pense à la demander, ça permet de voir quelqu'un d'autre que les keufs.
- Si t'es mineur.e, toutes les auditions doivent être filmées. **Ne déclare rien** aux flics, c'est ton droit, « Je n'ai rien à déclarer » Parler peut t'incriminer ou incriminer les potes. Et on balance jamais les potes ou qui que ce soit !
- De même rien ne t'oblige à signer les différents Procès Verbaux **Signer c'est reconnaître !**
- Refuse** de donner ton code de téléphone, ce qu'il y a dans ton tel est perso. Si tu es convoqué.e au commissariat n'apporte pas ton portable.
- Refuse** de donner tes empreintes et ton adn même si tu risques des poursuites, au moins tu ne seras pas fiché.e à vie
- Que tu sois mineur.e ou majeur.e, les flics vont te mettre la pression pour que tu parles, donne tes empreintes/adn, code de tel sous prétexte de te faire sortir plus vite. **Ne les crois pas !**

★ **En manif, en blocage ou en sauvage** ★
les conseils du chat noir



Si tu es témoin d'une interpellation ou un.e de tes potes s'est fait arrêté.e ou tu sors de garde à vue, tu as une convocation ou tu vas passer en procès

Appelle la Legal Team Paris Ile-de-France

07 52 95 71 11

STOPREPRESSION@RISEUP.NET CAISSE DE SOUTIEN : KUTT.IT/STOPREP

★ **En manif, en blocage ou en sauvage** ★
les conseils du chat noir



Si tu es témoin d'une interpellation ou un.e de tes potes s'est fait arrêté.e ou tu sors de garde à vue, tu as une convocation ou tu vas passer en procès

Appelle la Legal Team Paris Ile-de-France

07 52 95 71 11

STOPREPRESSION@RISEUP.NET CAISSE DE SOUTIEN : KUTT.IT/STOPREP

★ **PENDANT LE BLOCAGE** ★

- Ne reste pas seul.e, bouge tout le temps en groupe
- Fais attention aux flics, protège toi des gaz et des flashballs
- Ne filme pas** les potes qui font des actions, snapchat, insta... c'est cool mais ça permet aux flics et au proviseur d'avoir des preuves pour t'incriminer. Et ça c'est pas cool.

★ **EN CAS D'ARRESTATION** ★

On est mineur jusqu'au jour de ses 18 ans

- De 10 à 13, tu peux être "retenu.e" par la police pendant 12h max
- De 13 à 16, tu peux être mis.e en garde à vue (GAV) pendant 24h
- De 16 à 18, la gav peut durer 48h max, comme pour un.e majeur.
- Dès le début de ta GAV, les flics sont obligés de contacter tes parents et la présence d'un.e avocat.e est obligatoire. Les flics mentent en racontant que l'avocat.e n'est pas dispo ou que c'est la grève. **Réclame un avocat.e** c'est ton droit !
- Une visite médicale est **obligatoire** pour les 10-16 ans. Au delà de tes 16 ans pense à la demander, ça permet de voir quelqu'un d'autre que les keufs.
- Si t'es mineur.e, toutes les auditions doivent être filmées. **Ne déclare rien** aux flics, c'est ton droit, « Je n'ai rien à déclarer » Parler peut t'incriminer ou incriminer les potes. Et on balance jamais les potes ou qui que ce soit !
- De même rien ne t'oblige à signer les différents Procès Verbaux **Signer c'est reconnaître !**
- Refuse** de donner ton code de téléphone, ce qu'il y a dans ton tel est perso. Si tu es convoqué.e au commissariat n'apporte pas ton portable.
- Refuse** de donner tes empreintes et ton adn même si tu risques des poursuites, au moins tu ne seras pas fiché.e à vie
- Que tu sois mineur.e ou majeur.e, les flics vont te mettre la pression pour que tu parles, donne tes empreintes/adn, code de tel sous prétexte de te faire sortir plus vite. **Ne les crois pas !**

★ **PENDANT LE BLOCAGE** ★

- Ne reste pas seul.e, bouge tout le temps en groupe
- Fais attention aux flics, protège toi des gaz et des flashballs
- Ne filme pas** les potes qui font des actions, snapchat, insta... c'est cool mais ça permet aux flics et au proviseur d'avoir des preuves pour t'incriminer. Et ça c'est pas cool.

★ **EN CAS D'ARRESTATION** ★

On est mineur jusqu'au jour de ses 18 ans

- De 10 à 13, tu peux être "retenu.e" par la police pendant 12h max
- De 13 à 16, tu peux être mis.e en garde à vue (GAV) pendant 24h
- De 16 à 18, la gav peut durer 48h max, comme pour un.e majeur.
- Dès le début de ta GAV, les flics sont obligés de contacter tes parents et la présence d'un.e avocat.e est obligatoire. Les flics mentent en racontant que l'avocat.e n'est pas dispo ou que c'est la grève. **Réclame un avocat.e** c'est ton droit !
- Une visite médicale est **obligatoire** pour les 10-16 ans. Au delà de tes 16 ans pense à la demander, ça permet de voir quelqu'un d'autre que les keufs.
- Si t'es mineur.e, toutes les auditions doivent être filmées. **Ne déclare rien** aux flics, c'est ton droit, « Je n'ai rien à déclarer » Parler peut t'incriminer ou incriminer les potes. Et on balance jamais les potes ou qui que ce soit !
- De même rien ne t'oblige à signer les différents Procès Verbaux **Signer c'est reconnaître !**
- Refuse** de donner ton code de téléphone, ce qu'il y a dans ton tel est perso. Si tu es convoqué.e au commissariat n'apporte pas ton portable.
- Refuse** de donner tes empreintes et ton adn même si tu risques des poursuites, au moins tu ne seras pas fiché.e à vie
- Que tu sois mineur.e ou majeur.e, les flics vont te mettre la pression pour que tu parles, donne tes empreintes/adn, code de tel sous prétexte de te faire sortir plus vite. **Ne les crois pas !**